

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2018

Date de convocation :
25 septembre 2018

Date d'affichage :
25 septembre 2018

Nombre de délégués :

| | | |
|---------------------------|---|-----------|
| En exercice | : | 58 |
| Présents | : | 32 |
| Pouvoirs | : | 05 |
| Absents ou excusés | : | 21 |

Objet :

Création d'un poste de chargé
de mission transition
énergétique

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la Communauté de communes Sor et Agout, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, , CHAMAYOU, TORRIJOS, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PETIT, FERNANDEZ, MAYNADIER, REYJAUD, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : MM. VERNIER et BUFFEL

Membres ayant donné pouvoir :

- M. CABOT a donné pouvoir à M. FERNANDEZ
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. TORRIJOS
- M. VIVAN a donné pouvoir à M. BALARDY,
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. DARGEIN-VIDAL a donné pouvoir à M. ESQUERRE

Membres excusés : Mme BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, ESPITALIER, GOURC, SOULA, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, FARENC, LAGASSE, BIAU, PRADELLES, ESCUDIER, , BIEZUS, BOZZO, MALGOUYRES et Mme LEVÊQUE.

Monsieur le Président expose que le SDET est un acteur engagé dans la transition énergétique.

Depuis 2014, des actions ont été entreprises tant au niveau des études (études photovoltaïques, conseils) que du développement de certains services (achat d'électricité et de gaz, suivi des consommations, IRVE ...).

Des accords ont été signés. L'entente régionale Occitanie Pyrénées-Méditerranée a été créée afin de favoriser le développement et la promotion d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ainsi que l'approche « smart grid ».

Une convention a été signée avec l'ADEME afin d'accroître ces actions entre les syndicats d'énergies et les collectivités.

Dans ce cadre, le SDET met en place le dispositif CEE et CEE TEPCV tant sur le réseau d'éclairage public que sur le patrimoine bâti. Ce dispositif permettra « d'alléger la facture » des collectivités. De plus, il est nécessaire de participer à la prospective et à l'analyse des potentiels des sources en énergies renouvelables que ce soit pour des études, de la conduite d'opérations, de l'exploitation, ou encore du co-développement de projets EnR sur le territoire.

Il a donc été proposé de recruter un chargé de mission transition énergétique pour une durée déterminée de deux ans, afin que le SDET avance dans cette politique publique. La durée déterminée du poste correspond à la période permettant d'appréhender au mieux les projets à instruire (ou non) en termes notamment de production.

La personne recrutée aura pour mission de :

- Contribuer au développement de projets EnR sur le territoire du Tarn,
- Participer à la prospective et l'analyse des potentiels des sources en énergies renouvelables tant pour les études que pour la conduite d'opérations ou de l'exploitation,
- Gérer des projets spécifiques en lien avec les services techniques du SDET et/ou des collectivités tarnaises et portant sur la performance énergétique (Certificats d'Economie d'Energie, Certificats d'Economie d'Energie TEPCV) tant dans le domaine de l'éclairage public que de celui du patrimoine bâti,
- Piloter les certificats d'économies d'énergie avec l'appui de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),
- Servir de relais entre le SDET et les groupes de travail régionaux et nationaux dans ce domaine,
- Etre force de proposition non seulement vis-à-vis de la direction mais aussi des élus tarnais.

Compte tenu des compétences exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ces activités, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et les qualifications nécessaires, il a été proposé au comité syndical la création d'un poste de chargé de projet transition énergétique à temps complet, occupé par un agent recruté par voie de **contrat à durée déterminée** d'une durée de **deux (2) ans**, dans le cadre des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son **article 3-3, 1°**.

En raison de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, il a également été proposé au comité syndical de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'ingénieur territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de CRÉER** un poste de chargé de mission transition énergétique contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 pour **une durée de deux ans**,
- **FIXE la rémunération** de cet emploi par référence au **1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial**,
- **DECIDE** de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à son niveau de responsabilités,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 9 octobre 2018


Le Président,

A. ASTIÉ